



Instructions pour demander un extrait du casier judiciaire central

L'extrait peut être commandé sur le site suivant: www.casier.admin.ch/

Accueil

Extraits du casier judiciaire

Extrait du casier judiciaire destiné à des particuliers

Extrait spécial du casier judiciaire destiné à des particuliers

Commander un extrait

Vérification des extraits

Tracking / Reçu

FAQ

Impressum

Extraits du casier judiciaire

L'extrait du casier judiciaire est établi sur commande par L'Office fédéral de la justice (OFJ).



Quel extrait désirez-vous?

Depuis le 1er janvier 2015, **deux extraits du casier judiciaire différents** pourront être commandés auprès de l'Office fédéral de la justice (OFJ):

- L'«extrait du casier judiciaire destiné à des particuliers» classique (actuel)
- L'«extrait spécial du casier judiciaire destiné à des particuliers» (nouveau).

Ces extraits n'ont pas le même contenu:

Extrait du casier judiciaire destiné à des particuliers,

pour tout type d'activité

Extrait spécial du casier judiciaire destiné à des particuliers (nouveau),

seulement pour les activités impliquant un contact régulier avec des mineurs ou d'autres personnes particulièrement vulnérables

L'extrait du casier judiciaire destiné à des particuliers fournit des renseignements sur:

- tous les jugements concernant les crimes et les délits, jusqu'à l'expiration de certains délais.

L'extrait du casier judiciaire destiné à des particuliers correspond à l'actuel «extrait du casier judiciaire», son contenu est le même.

L'extrait spécial du casier judiciaire destiné à des particuliers fournit des renseignements sur:

- Les jugements contenant une interdiction **d'exercer une profession ou une activité, ou une interdiction de contact ou une interdiction géographique pour la protection de mineurs ou de personnes particulièrement vulnérables**, aussi longtemps qu'une telle interdiction est en vigueur.

Un extrait du casier judiciaire destiné à des particuliers peut être commandé dans n'importe quel but:

- Exemples: pour les candidatures normales lors de la recherche de jobs, pour la location d'un logement, pour les permis de port d'armes, etc.

Un extrait spécial du casier judiciaire destiné à des particuliers ne peut être commandé qu'à des fins spécifiques:

- Lorsque l'extrait spécial du casier judiciaire destiné à des particuliers est requis pour une **activité professionnelle ou non professionnelle organisée impliquant des contacts réguliers avec des mineurs ou d'autres personnes particulièrement vulnérables**.
- On ne peut l'obtenir qu'avec une confirmation spécifique de l'employeur ou de l'organisation.

Continuer vers l'extrait «classique»

Continuer vers l'extrait «spécial»



Accueil

Extraits du casier judiciaire

Extrait du casier judiciaire destiné à des particuliers

Extrait spécial du casier judiciaire destiné à des particuliers

Commander un extrait

Vérification des extraits

Tracking / Reçu

FAQ

Impressum

L'extrait du casier judiciaire destiné à des particuliers

Contenu de l'extrait

- Les jugements concernant les crimes et les délits

Extrait disponible sous deux formes

- Extrait traditionnel sous forme papier sur papier spécial, délivré par Poste. [Exemple sans jugement / avec jugements](#)
- Extrait électronique, en format PDF avec signature numérique (avec notification électronique). [Exemple sans jugement / avec jugements](#)

Qui peut commander l'extrait du casier judiciaire?

- Chacun **pour sa propre personne** (uniquement contre une copie d'une pièce d'identité et signé).

Destinataire de l'extrait

- Vous-même, à votre adresse postale (dans les cas normaux)
- Quelqu'un d'autre à une adresse différente (p.ex. employeur, autorités), **uniquement avec votre accord explicite**
- Pour l'extrait sous forme électronique avec signature numérique, notification électronique à l'adresse d'envoi indiquée. Uniquement en référence avec le mot de passe ou en utilisant votre SuisseID.

Légalisations

Si l'extrait (sous forme papier) doit être présenté à une autorité étrangère / consulat étranger, il est souvent nécessaire [de faire légaliser/apostiller le document](#) par la Chancellerie fédérale. Moyennant un émoulement supplémentaire de CHF 20.00 nous nous chargeons également de la légalisation.

Les extraits sous forme électronique avec signature numérique ne peuvent pas être légalisés.

Services numériques:

- L'extrait du casier judiciaire peut dès maintenant être commandé électroniquement avec signature numérique. Exemple d'utilisation: postulation par e-mail avec en annexe un extrait électronique portant une signature numérique.
- Si vous êtes personnellement en possession d'une SuisseID, vous pouvez obtenir l'extrait du casier judiciaire dans les six heures (heures ouvrables) [plus au sujet de la SuisseID](#)



Lancer la commande

Emoluments

Un seul extrait du casier judiciaire coûte CHF 20,00